L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux, No. 78, rue de Chartres,

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 19 JANVIER,

LES EMEUTES DE GENEVE.

Genève, 12 décembre.

Aujourd'hui a eu lieu, dans le bâtiment électoral, l'ouverture des urnes fédérales, un calme d'une affluence considérable. Il y a douze mandats radicaux et deux conservateurs. Les résultats les plus délibrés de la Suisse. Figurent parmi les défaillances des prévenus. Le procureur général a récusé tous les jurés genevois. Les accusés ont récusé, de leur côté, vingt jurés. Les familles des victimes ont demandé à se porter partie civile. La cour a décidé qu'elles pourraient le faire après le verdict. On entend M. Rilliet, avocat et témoin. M. Amberny explique la prochaine émotion.

Genève, 14 décembre.

Les débats sur les événements du 22 mars ont continué aujourd'hui devant les mêmes témoins. On n'entend que de nouvelles charges. Les conseillers d'Etat, le chancelier, le commissaire, les huissiers ont reçu de nombreux coups de pistolet, la séquestration du gouvernement et la formation du cortège qui est allé proclamer le résultat du vote. Les accusés Fontanel et John Perrier auraient fait tirer en l'air et engagé les citoyens à désarmer.

Un public nombreux et calme suit les débats.

Genève, 15 décembre, soir.

Assises fédérales. — A l'audience d'aujourd'hui, on a continué l'audition des témoins à charge; les médecins experts donnent des détails sur le parachevement des blessés et l'autopsie des personnes tuées. Les interrogatoires sur les faits relatifs à l'empêchement de l'Hôtel de Ville sont terminés. Ils sont commencés sur ceux relatifs à la fusillade de Chêne-Bourg.

Il ressort des débats que les témoignages contre les radicaux ont été recueillis avant l'instruction par les modérés conservateurs *Nationale* et *la Fusille*. Une foule nombreuse remplit aux débats qui sont suivis.

Journal Habitat.

—Dans la matinée du 15 de ce mois, la population de Gressenhayn, près du Brésil, a été mise en émoi par la nouvelle d'un quadruple suicide.

La veille, la femme G.... et sa fille, âgée de seize ans, avaient été appelées devant la justice pour une contravention insignifiante commise chez le propriétaire de la maison qu'elles habitaient.

Les deux femmes firent l'aveu de leur faute, et comme elles semblaient manifester un repentir sincère, le tribunal prononça leur acquittement.

Le lendemain matin, vers cinq heures, le fils de la femme G.... remarqua, en pénétrant dans la chambre de sa mère, que le plancher était couvert de sang. Cette clarté était couché dans le lit également ensanglanté, et dormait à côté de son plus jeune fils, jeune homme de dix huit ans. Les mêmes traces de sang se remarquaient dans un second lit occupé.

Un médecin appelé sur les lieux constata que la femme G.... et son fils s'étaient tués, en perçant droit, une blessure de deux pouces de profondeur, mais qui n'avait pas tué l'enfant. Il était dans un état de grand affaiblissement, suite de la perte du sang.

La femme G.... succombait, ne pouvant se soustraire à la honte d'une détention, elle avait résolu de mourir, ainsi que son fils et sa fille, et que Vers une heure du matin, la dame de cette dernière, jeune encore, leur avait ouvert l'artère de la main droite à tous trois et s'était fait la même blessure.

Les jeunes gens, en voyant que la mort ne venait pas assez vite, n'avaient pas tardé à quitter le lit et s'étaient dirigés vers le jardin. On suivait des traces de sang jusque près d'un puits au fond duquel on trouva les cadavres des deux Anglais.

Cette catastrophe a plongé la ville de Gressenhayn dans un véritable deuil.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS.

Nlle Orléans, 1er décembre 1864.

CONFORMEMENT aux requisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1864, savoir.... $130,131 3

Primes sur les cotonnades..... $118,189 54
Primes sur la mâture..... 10,405 06
Primes sur les rivières..... 2,005 43

Primes en moins, non expirés $16,679 10
Primes remboursées..... 1,994 33 — $22,010 3

Montant net des primes..... $107,121
Fermes payées avoir:

Risques d'incendies $51,864 41
Risques des mers.... 46,351 71
Risques des rivières 9,243 19

Réassurances..... $99,131 57
Dix pour cent remboursés..... 5,108 99
Taxes et contributions..... 10,474 56
Frais, profits et pertes, intérêts, souscriptions, escompte et intérêts..... 20,010 60 — 129,574 67

Montant qu'est que la Compagnie réserve pour payer les primes non réglées..... $6,604 79

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets pour primes..... $27,305 12
Du pour primes et au vols de perception 61,202 85
Placé en actions de banque et en bonds.... 145,194 56
Placé en actions de chemins de fer..... 22,351 20
Prêts garantis par des actions de banques, etc..... 12,997 70
Prêts sur hypothèques..... 15,000 00
Reçu de différentes compagnies d'assurances 1,170 0
En caisse..... 17,541 13

Total de l'actif.... $37,5[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

Le soussigné certifie qu'une copie exacte ci-dessus des livres de la dite Compagnie.

O. GAILLARD, président.

H. CASTAREDE, secrétaire.

Les Directeurs soussignés de pays SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats non payés de profit, à partir de février 1865.

H. CASTAREDE, secrétaire.
O. GAILLARD, président.

DIRECTEURS.

J. Lesher,	Jos. A. White,
H. D'Mara,	F. Mitzenberger,
J. Lamarre,	Jos Gaudin,
Deyo Bocaging	J. A. Adams,
A. Bidault,	A. Vedin Degruy,
L. Marquis,	D. Montalbo,
30 déc	O Gaillard.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux requisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Montant des primes non expirées au 30 septembre 1863..... $ 64 709 65
Primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1864:
Sur les risques d'incendie $135,537 98
Sur les risques de mer.... 10,500 38
Sur les risques de rivières 1,907 13 — $150,138 50

Total des primes..... $200,845 58
En moins:
Primes non expirées le 30 sept. 1863 $ 47,641 46
Primes remboursées..... 4,967 46 — 52,608 92

Montant net des primes le 30 sept. 1864 $148,236 1
Payé pour les risques d'incendie $ 43,626 [illegible]
Sur les risques de mer.... 24,000 00
Sur les risques de rivières 8,818 00 — 71,110 46
Coûtes pour cent remboursé 8,050 64
Dépenses, taxes, réassurances, intérêt et escompte..... 28,993 20 — 108,554 30

Bénéfice net..... 72,682 79

Montant net des primes..... 148,236 1
Le soussignant des primes ne sont souscrites à cet pays autres que pour cent..... 30,612 50

Montant participant au bénéfice..... 186,910 99

Actif de la Compagnie, tel comme suit:
Effets en primes..... $ 27,168 46
Hypothécairement par hypothèque..... 107,212 52
Du pour primes et au vols de perception 115,07 38
Du pour primes au vols de perception..... 34,450 19
Banc de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres banques..... 101,765 00
Actions de différentes Compagnies d'assurances..... 2,010 00 — 430,713
En mains, hypothèques non réglées..... $ 22,005 31
Intérêt sur escompte..... 17,599 20 — 40,304 51
$ 618,714 31

Banque de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 8 octobre 1863, pardevant moi soussigné, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, résidant, se sont présentés F. J. Toyes, président, et J. W. Hincks, vice-président de la Compagnie d'Assurances Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, laquelle, ayant été dûment assemblée conformément à la loi, déclarent que le tableau ci-dessus est exact et une copie exacte de celui déposé à la Compagnie.

F. J. TOYES, président.
J. W. HINCKS, secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, ce 9 octobre 1863.
CHEPE GOVELIER, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir de ce jour, à leur bureau, SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats non payés de profit.

J. LESHER, président.
H. CASTAREDE, secrétaire.

DIRECTEURS.

J. Lesher,	Jos. A. White,
H. D'Mara,	F. Mitzenberger,
J. Lamarre,	Jos Gaudin,
Deyo Bocaging	J. A. Adams,
A. Bidault,	A. Vedin Degruy,
L. Marquis,	D. Montalbo,
30 déc	O Gaillard.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux requisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Montant des primes non expirées au 30 septembre 1863..... $ 64 709 65
Primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1864, savoir:
Sur les risques d'incendie $135,537 98
Sur les risques de mer.... 10,500 38
Sur les risques de rivières 1,907 13 — $150,138 50

Total des primes..... $200,845 58
En moins:
Primes non expirées le 30 sept. 1863 $ 47,641 46
Primes remboursées..... 4,967 46 — 52,608 92

Montant net des primes le 30 sept. 1864 $148,236 1
Payé pour les risques d'incendie $ 43,626 [illegible]
Sur les risques de mer.... 24,000 00
Sur les risques de rivières 8,818 00 — 71,110 46
Coûtes pour cent remboursé 8,050 64
Dépenses, taxes, réassurances, intérêt et escompte..... 28,993 20 — 108,554 30

Bénéfice net..... 72,682 79

Montant net des primes..... 148,236 1
Le soussignant des primes ne sont souscrites à cet pays autres que pour cent..... 30,612 50

Montant participant au bénéfice..... 186,910 99

Actif de la Compagnie, tel comme suit:
Effets en primes..... $ 27,168 46
Hypothécairement par hypothèque..... 107,212 52
Du pour primes et au vols de perception 115,07 38
Du pour primes au vols de perception..... 34,450 19
Banc de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres banques..... 101,765 00
Actions de différentes Compagnies d'assurances..... 2,010 00 — 430,713
En mains, hypothèques non réglées..... $ 22,005 31
Intérêt sur escompte..... 17,599 20 — 40,304 51
$ 618,714 31

Banque de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 8 octobre 1863, pardevant moi soussigné, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, résidant, se sont présentés F. J. Toyes, président, et J. W. Hincks, vice-président de la Compagnie d'Assurances Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, laquelle, ayant été dûment assemblée conformément à la loi, déclarent que le tableau ci-dessus est exact et une copie exacte de celui déposé à la Compagnie.

F. J. TOYES, président.
J. W. HINCKS, secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, ce 9 octobre 1863.
CHEPE GOVELIER, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir de ce jour, à leur bureau, SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats non payés de profit, à partir de février 1865.

H. CASTAREDE, secrétaire.
O. GAILLARD, président.

DIRECTEURS.

J. Lesher,	Jos. A. White,
H. D'Mara,	F. Mitzenberger,
J. Lamarre,	Jos Gaudin,
Deyo Bocaging	J. A. Adams,
A. Bidault,	A. Vedin Degruy,
L. Marquis,	D. Montalbo,
30 déc	O Gaillard.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux requisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Montant des primes non expirées au 30 septembre 1863..... $ 64 709 65
Primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1864, savoir:
Sur les risques d'incendie $135,537 98
Sur les risques de mer.... 10,500 38
Sur les risques de rivières 1,907 13 — $150,138 50

Total des primes..... $200,845 58
En moins:
Primes non expirées le 30 sept. 1863 $ 47,641 46
Primes remboursées..... 4,967 46 — 52,608 92

Montant net des primes le 30 sept. 1864 $148,236 1
Payé pour les risques d'incendie $ 43,626 [illegible]
Sur les risques de mer.... 24,000 00
Sur les risques de rivières 8,818 00 — 71,110 46
Coûtes pour cent remboursé 8,050 64
Dépenses, taxes, réassurances, intérêt et escompte..... 28,993 20 — 108,554 30

Bénéfice net..... 72,682 79

Montant net des primes..... 148,236 1
Le soussignant des primes ne sont souscrites à cet pays autres que pour cent..... 30,612 50

Montant participant au bénéfice..... 186,910 99

Actif de la Compagnie, tel comme suit:
Effets en primes..... $ 27,168 46
Hypothécairement par hypothèque..... 107,212 52
Du pour primes et au vols de perception 115,07 38
Du pour primes au vols de perception..... 34,450 19
Banc de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres banques..... 101,765 00
Actions de différentes Compagnies d'assurances..... 2,010 00 — 430,713
En mains, hypothèques non réglées..... $ 22,005 31
Intérêt sur escompte..... 17,599 20 — 40,304 51
$ 618,714 31

Banque de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 8 octobre 1863, pardevant moi soussigné, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, résidant, se sont présentés F. J. Toyes, président, et J. W. Hincks, vice-président de la Compagnie d'Assurances Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, laquelle, ayant été dûment assemblée conformément à la loi, déclarent que le tableau ci-dessus est exact et une copie exacte de celui déposé à la Compagnie.

F. J. TOYES, président.
J. W. HINCKS, secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, ce 9 octobre 1863.
CHEPE GOVELIER, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir de ce jour, à leur bureau, SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats non payés de profit, à partir de février 1865.

H. CASTAREDE, secrétaire.
O. GAILLARD, président.

DIRECTEURS.

J. Lesher,	Jos. A. White,
H. D'Mara,	F. Mitzenberger,
J. Lamarre,	Jos Gaudin,
Deyo Bocaging	J. A. Adams,
A. Bidault,	A. Vedin Degruy,
L. Marquis,	D. Montalbo,
30 déc	O Gaillard.

##